

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 034 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIAK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

16 MAI 2016

Objet : Budget Primitif 2016 – Budget principal.

Vote des taux de fiscalité.

ARRIVÉE

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2016 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 11.694.446,00 €uros et pour la section d'investissement à 6.050.135,00 €uros en dépenses et en recettes sans recours à l'augmentation des impôts.

Monsieur le Président propose ensuite de fixer les taux de fiscalité des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2016 en précisant que le produit des différentes taxes sera perçu à taux constants.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment les travaux sur les voiries communautaires à ACHIET-LE-GRAND (Rue de Paris) et à BAPAUME (Rue de la République et Zone d'Activités de la Vallée du Bois), la rénovation de l'Eclairage public pour 31 communes dans le cadre du programme TEPCV, l'acquisition du bâtiment appartenant au SMAV et abritant la Ressourcerie AIR à BAPAUME, les travaux de mise en conformité d'aménagement des espaces numériques de BERTINCOURT et d'ACHIET-LE-GRAND, les travaux de construction de la structure d'accueil de la petite enfance à HERMIES et les travaux de mise en sécurité et en accessibilité de l'accueil jeunes de BAPAUME.

Ces opérations nécessiteront un recours à l'emprunt à hauteur de 1 734 491,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2016 dans le cadre du budget général de la collectivité,
- d'approuver les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2016 comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises	23,56 %
Taxe d'Habitation	11,41 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,085 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	2,19 %.

- de préciser que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts nécessaire à l'équilibre du budget.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avril 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL